

**A Monsieur FRANCOIS HOLLANDE,
Président de la République Française**

et

**Co-Président de la Conférence de Paix de Paris sur le
Cambodge**

Palais de l'Elysée,

55, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS

Paris, le 8 aout 2015

**Objet : Pour la libération de onze manifestants cambodgiens,
arbitrairement condamnés à 7 à 20 ans de prison par un tribunal de
Phnom Penh (Cambodge)**

MONSIEUR LE PRESIDENT,

Le 21 juillet 2015, après une parodie de procès, avec une audience de deux heures et une délibération d'une quinzaine de minutes, et en l'absence des avocats de la défense, le Tribunal de Phnom Penh (Cambodge) a condamné onze responsables et militants du Parti d'opposition, le Parti du Sauvetage national du Cambodge (PSNC), à des peines de 7 à 20 ans de prison, pour avoir participé, à une manifestation assimilée à une "insurrection" par le pouvoir en place. Les onze condamnés sont **MM. MEACH Sovannara, OEU Narith, KHIN Roeun, NEANG Sokhon, SAN Kim-Heng, SUM Puthy, KE Khim, TEP Narin, AN Patham, SAN Seihak et UK Pech-Samnang.**

En effet, le 15 juillet 2014, eut lieu à Phnom Penh (Cambodge) une manifestation pacifique de 300 à 400 personnes, menée par des députés élus du PSNC et par de jeunes gens (des étudiants et des ouvriers), pour réclamer la réouverture du Parc de la Liberté ("Freedom Parc"), unique lieu autorisé par le pouvoir pour le droit et la liberté d'expression des citoyens. En face, il y avait quelque 500 policiers et « gardes » ou forces de sécurité en tenue civile de la Municipalité, armés de bâtons et d'armes à feu. Les "gardes" passèrent à l'attaque, pour repousser les manifestants de l'entrée du Parc, en les frappant violemment avec leurs bâtons. Une bagarre commença, les jeunes manifestants arrachant les bâtons de ces "gardes" pour rendre les coups à leur tour. Il y eut des blessés (légers) de deux côtés. Les policiers lancèrent alors des grenades lacrymogènes pour disperser les manifestants. Le pouvoir dira plus tard qu'il s'agissait d'une "insurrection" !

C'est en décembre 2014 que ces onze personnes ont été l'une après l'autre arrêtées, mises en examen et immédiatement emprisonnées par le Tribunal. Cependant, malgré des photos et des vidéos de la Police sur le déroulement de la manifestation, l'instruction n'a jamais pu prouver que ces onze prévenus aient commis personnellement de violences. Le 13 avril 2015, elles ont été toutes remises en liberté sous caution. Leur condamnation précipitée, du 21 juillet dernier, à de très lourdes

peines de prison a été clairement un acte politique, ordonné par le chef du Parti au pouvoir, M. HUN Sen, fort mécontent des manifestations et des revendications des députés de l'Opposition, en juin et juillet 2015, concernant la question de frontière terrestre entre le Cambodge et le Vietnam.

Ces condamnations devaient être placées dans le cadre plus large de la répression de toute liberté d'expression. Le 3 janvier 2014, en effet, une troupe d'élite de l'Armée, utilisant leurs fusils de guerre, ont mitraillé sur des ouvriers manifestants de l'industrie du textile qui réclamaient une augmentation de leur salaire minimum, faisant cinq morts et blessant plusieurs dizaines d'autres personnes. Depuis lors, toutes les manifestations citoyennes ont été interdites et violemment réprimées par la Police et par l'Armée. Actuellement, M. HUN Sen vient de faire adopter par le Parlement, boycotté par l'Opposition, une loi liberticide contre les Associations et les syndicats libres et les Organisations non-gouvernementales. De plus, d'autres droits humains ont été systématiquement violés par l'usage d'une force excessive par les « Gardes de sécurité » et l'impunité dont ils bénéficient. Ainsi, les manifestants - de jeunes femmes, pour la plupart - contre l'accaparement de leurs terres en temps de paix par des proches du régime ont été battus par la Police militaire et jetés en prison.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

La situation des Droits de l'homme et du citoyen au Cambodge est devenue intolérable et dangereuse pour tout le peuple cambodgien.

M. HUN Sen, pourtant signataire des Accords de Paix de Paris de 1991 sur le Cambodge, n'a cessé, depuis vingt ans, de piétiner tous les droits et libertés démocratiques, définis par lesdits Accords de Paris et proclamés par la Constitution du Cambodge, et d'étendre sa mainmise dictatoriale sur toutes les institutions du pays.

Cet état de choses doit être mis fin.

Pour cette raison, nous, signataires de la présente lettre, sollicitons votre haute intervention, la France étant avec l'Indonésie Co- Présidente de la Conférence de Paix de Paris de 1991 sur le Cambodge, de bien vouloir exiger du Gouvernement de M. HUN Sen de se plier à ses obligations de respecter scrupuleusement les droits et libertés des citoyens cambodgiens et les principes de la démocratie pluraliste inscrites dans lesdits Accords de Paris. Dans l'immédiat, que M. HUN Sen arrête d'utiliser les tribunaux judiciaires pour réprimer les opposants à son régime, et fasse libérer les onze activistes inculpés ci-dessus, sans délai et sans condition aucune.

C'est dans ces sentiments,

Avec notre profonde reconnaissance, au nom de la Communauté des Cambodgiens de France,

Que nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre haute considération. /.

Les signataires de la lettre :

1- Mr. SEAN Peng Sè : Président

Comité des Frontières du Cambodge (CFC/CBC)
C/o M. SEAN, 6 Allée des Frênes, 77420 Champs-sur-Marne, France

2- Mr DOUC Rasy : Président

la Ligue Cambodgienne des Droits de l'Homme et du Citoyen (LCDHC).
5, place Gabriel Fauré 94510 La Queue-en-Brie France

3- Mr. SON Quit : Représentant

Fédération des Khmers du Kampuchea Krom pour la Sauvegarde de la
Culture et de l'Ethnie (FKKE)
B.P. 69, 93421 – Villepinte Cedex

4- Vénérable CHIN Pao : Chef de la Pagode Cambodgienne à Trembley-en-France

24, allée du Moulin Maheux, 93290 Trembaly-en-France France

5- Mr KRUOCH Rémi: Président

Khmer Professional Network (KPN)
28, rue des perdrix 95800 Courdimanche France

6- Mr. HAM Bunchhay : Vice-Président

Khmers Sangkruos Cheat France (CNRP-France)
2, cour Pomponne de Bellièvre, 77600 Bussy-Saint-Georges France